

Les Missions Locales et les PAIO

Les Missions Locales et les PAIO ont pour mission d'aider les jeunes de moins de 26 ans, à construire un projet professionnel et social.

CANTAL

Si vous avez entre 16 et 25 ans, la Mission Locale ou la PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation) de votre lieu de résidence vous apporte des réponses adaptées à l'ensemble de vos demandes et assure avec vous un suivi. Vous serez généralement reçu sur rendez-vous.

Leurs missions :

– **l'emploi** : consultation des offres d'emploi, liste des concours administratifs documentations diverses liées à l'emploi et à la formation professionnelle, espace multimédia. . .

– **Mise en place du PAP** (Projet d'Action Personnalisé) : les missions locales s'engagent à recevoir les jeunes pour définir avec eux le type d'accompagnement, les actions et prestations qui constitueront le PAP, puis à le mettre en œuvre.

– **le programme TRACE** (Trajet d'Accès à l'Emploi) : accompagnement individuel vers l'emploi pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle en cours de remplacement par **un programme CIVIS**. Ce dispositif, **Contrat d'Insertion dans le Vie Sociale (CIVIS)**, mise en place en 2003, a été imaginé en plusieurs volets. Le volet "activité d'utilités sociales" a rencontré peu de succès : il est mis "en extinction". Par contre, le volet "accompagnement dans l'emploi" est renforcé. L'objectif du contrat, CDD de 2 ans maximum, est de permettre la mise en œuvre d'un projet professionnel par le biais d'un accompagnement personnalisé. Il s'adresse à tous les jeunes de 18 à 24 ans révolus, peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. Le jeune doit bénéficier d'actions d'insertion et de formation en rapport avec son projet personnel : actions de formation, d'encadrement de tutorat, les activités doivent être l'occasion d'une véritable expérience professionnelle, permettant éventuellement d'initier une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).

– **le PLIE** (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) : Orientation des jeunes sur un dispositif d'accompagnement spécifique.

– **le social** : prise en compte de la globalité des problèmes des jeunes, mise en relation avec les différents partenaires : Assistantes Sociales de secteur, CCAS. . . , Fonds Local et Départemental d'Aide aux Jeunes (FAJ), permanence de la Sécurité Sociale pour régler les problèmes de couverture sociale des jeunes.

– **la santé** : information sur les différents partenaires santé, mise en place d'actions de prévention, visites médicales d'orientation professionnelle (CHRU) et bilan de santé (Relais Santé)

– **le parrainage** : mobilisation des actifs issus de différents secteurs professionnels afin d'aider les jeunes à s'insérer.

Sommaire

I- LA MISSION LOCALE D'AURILLAC

II- LES PAIO

POUR EN SAVOIR PLUS

ADRESSES À CONNAÎTRE

I- LA MISSION LOCALE D'AURILLAC

MISSION LOCALE D'AURILLAC

Maison de l'emploi

17, place de la Paix

15000 AURILLAC

Tél : 04 71 45 60 35

Fax : 04 71 45 60 36

Email : mission-locale-d-aurillac@wanadoo.fr

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (fermeture à 17 h le vendredi)

Permanences :

Aurillac au 3 cité de Canteloube (Centre Social de Marmiers), Arpajon-sur-Cère, Maurs, Saint-Cernin, Vic-sur-Cère, Le Rouget, Montsalvy

Pour connaître les jours et horaires de ces permanences contacter la Mission Locale d'Aurillac.

II- LES PAIO

MISSION LOCALE DES HAUTES TERRES ET DU NORD-OUEST CANTAL

Antenne de Mauriac
Rue du 8 Mai
15200 MAURIAC
Tél : 04 71 67 31 11
Fax : 04 71 67 30 09
Email : mlhautesterres.mauriac@orange.fr
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Permanences :
Ydes, Riom-ès-Montagnes, Pleaux, Champs-sur-Tarentaine, Saignes
Pour connaître les jours et horaires de ces permanences contacter l'antenne de Mauriac

MISSION LOCALE DES HAUTES TERRES ET DU NORD OUEST CANTAL

5, avenue Docteur Mallet
15100 SAINT-FLOUR
Tél : 04 71 60 40 25
Fax : 04 71 60 31 52
Email : mlhautesterres.stflour@orange.fr
Web : <http://paiosaintflour.free.fr>
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Vendredi jusqu'à 16 h 30
Permanences :
Allanche, Chaudes-Aigues, Condat, Murat, Massiac, Neussargues, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride

DES ADRESSES A CONNAITRE

Il existe une association régionale qui regroupent les missions locales et PAIO d'Auvergne.

ASSOCIATION RÉGIONALE DES MISSIONS LOCALES ET PAIO D'Auvergne (AMPA)

7 rue de la Halle
63800 COURNON D'Auvergne
Tél : 04 73 84 97 13
Fax : 04 73 84 97 08
Email : par.mlpaio.auvergne@wanadoo.fr
Représentée au Conseil national des missions locales, l'association régionale est l'interlocutrice des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, des autres services de l'État et des conseils régionaux. Elle participe à l'élaboration et au suivi des programmes d'animation régionale.

POUR EN SAVOIR PLUS

Fiche CIDJ n° 4.042 "Les missions locales et les PAIO"
Site internet des missions locales : <http://www.missions-locales-france.org>